



# Très Jeune Public

Appel à candidatures

## Parcours d'accompagnement à la création de spectacles dédiés à la toute petite enfance\*

À destination d'artistes interprètes professionnels du spectacle vivant (toutes disciplines artistiques), résidant en Bourgogne-Franche-Comté et souhaitant dédier pour la première fois une proposition artistique solo en s'engageant dans un parcours d'apprentissage à la création petite enfance (9 mois – 3 ans).

Engagement dans un parcours de :  
formation - résidences d'immersion et de production - aide à la diffusion

Période du parcours : **fin janvier 2020 à novembre 2020**

\* Projet porté par ARTIS (le lab) en coopération avec :

- ◆ **la Minoterie** - scène conventionnée Art, enfance et jeunesse,
- ◆ **Côté Cour** - scène conventionnée Art, enfance et jeunesse,
- ◆ **La Maison** - Maison de la culture de Nevers agglomération,
- ◆ **Culture 70,**
- ◆ **la Communauté de Communes Auxonne-Pontailleur Val de Saône,**
- ◆ et avec le soutien financier et l'implication des **services culture et PMI des conseils départementaux de la Nièvre, de la Côte d'Or, du Doubs et de la Haute Saône**, ainsi que l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance des territoires impliqués.

## Contact

**Gaël Blanchard**, *chargé des coopérations et des actions innovantes pour le lab*

[gblanchard@le-lab.info](mailto:gblanchard@le-lab.info)

03 80 68 20 08

<https://www.le-lab.info>

## Clôture des candidatures

le jeudi **28 novembre 2019**

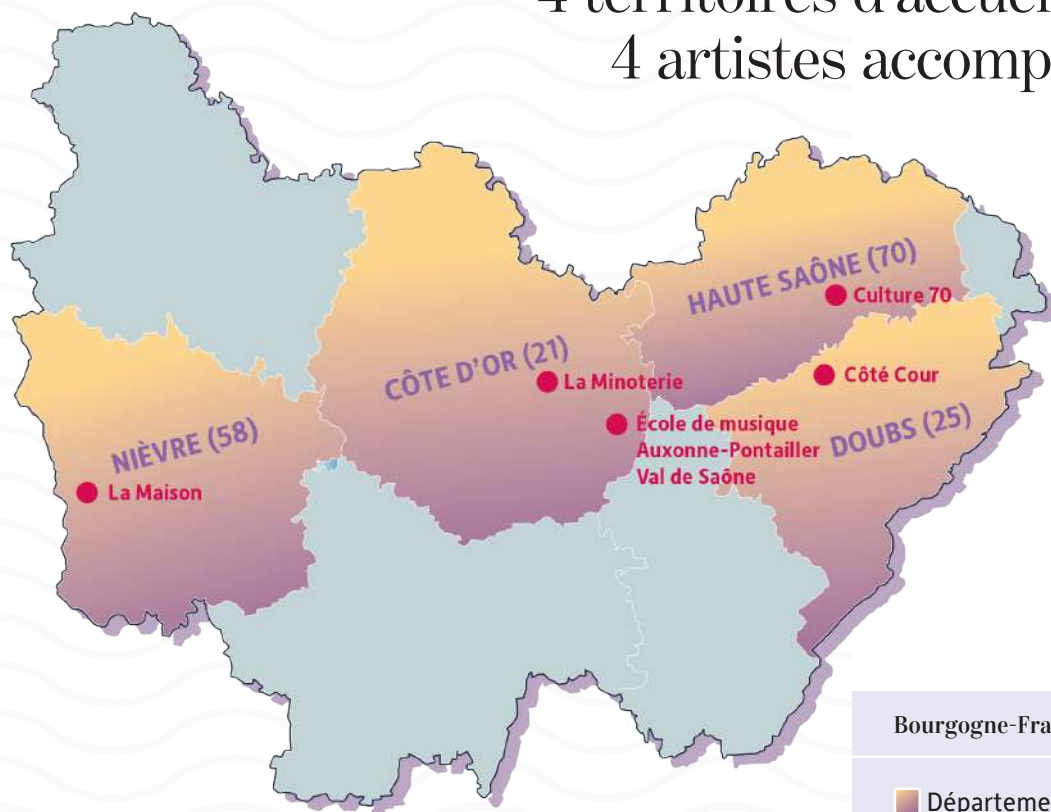
**La toute petite enfance** constitue sans doute un des publics les plus délicats à approcher. Une proposition artistique nécessite donc des précautions et une adaptation particulièrement fine, du langage exprimé aux conditions de diffusion et de réception des œuvres.

Cet appel à candidature est motivé par la nécessité d'**accompagner l'émergence de propositions artistiques** de qualité à destination des tout-petits. Les récentes études et la politique interministérielle en faveur de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants nous poussent à nous regrouper, à coopérer et à dépasser nos frontières professionnelles. C'est pour cela qu'ARTIS a souhaité associer au TJP une diversité de partenaires de quatre départements, issus des secteurs culturel et de la petite enfance.

L'objectif de ce parcours est d'**accompagner 4 artistes dans leur intention à créer** pour ce public si particulier, d'ouvrir de véritables espaces d'échanges et de travail et de soutenir la diffusion des œuvres dans les territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté.



## 4 territoires d'accueil pour 4 artistes accompagnés



Bourgogne-Franche-Comté

■ Départements partenaires

● Opérateurs culturels

# Le parcours d'accompagnement TJP

## Un accompagnement personnalisé

Afin d'accompagner les **4 artistes** dans leur processus de création, **2 metteurs en scène** interviendront tout au long du parcours. Ces accompagnants professionnels et aguerris à la création pour le très jeune public seront présents aux côtés des artistes lors de leur immersion en structure petite enfance et sur les derniers temps de la phase de création. Chaque artiste disposera de **7 journées d'accompagnement individuel** sur l'ensemble du parcours.

Les artistes bénéficieront dans le même temps d'un **accompagnement de l'opérateur culturel** présent sur le territoire d'accueil. Cet accompagnement se traduira par la **mise à disposition d'un espace de travail** sur les temps de résidence d'immersion et de création, des **échanges avec l'équipe** sur le processus de création, un **soutien technique** dans la mesure des capacités de l'opérateur culturel.

## Des temps de travail collectifs

Afin de créer des espaces d'échanges et de travail entre les 4 artistes, des temps collectifs seront organisés pendant le parcours. Ils viseront à multiplier et à croiser les regards sur le travail artistique de chacun et à créer une dynamique de groupe.



# Le calendrier

Fin janvier 2020\*

## Formation à l'environnement du tout-petit

2 journées de formation à La Minoterie, à destination des 4 artistes sélectionnés afin de :

- ◆ Préparer la phase d'immersion en structure petite enfance
- ◆ S'imprégner de la collectivité petite enfance
- ◆ Observer le comportement et les interactions
- ◆ Proposer des « expérimentations artistiques » dans le quotidien afin de vérifier l'attention et la perception du jeune enfant

Février à Avril 2020\*\*

## 2 semaines de résidence (2 x 5 jours) en immersion dans les structures petite enfance

Chaque artiste bénéficiera de 2 semaines de résidence dans un territoire, où il alternera des temps de travail dans une ou des structures d'accueil de la petite enfance et dans une structure culturelle.

Cette possibilité permettra à la fois une immersion dans le quotidien des jeunes enfants afin d'en apprécier les rythmes et enjeux, tout en échangeant avec les professionnels de la petite enfance, ainsi que de tester différents gestes artistiques en situation de face à face.

La structure culturelle mettra à disposition pour l'artiste un espace de travail sur l'ensemble de la résidence.

Chaque artiste sera accompagné durant cette phase d'immersion par un metteur en scène sur 3 journées.

Avril 2020\*

## Bilan intermédiaire

En présence des partenaires du TJP et des metteurs en scène accompagnants, ce bilan aura pour objectif d'écouter les témoignages

des artistes sur la manière dont l'immersion a nourri le regard porté sur le jeune enfant, a influencé l'approche artistique envisagée et à donner des pistes de travail concrètes pour la phase de production. Cette journée permettra aux 4 artistes de préparer les semaines de création à venir.

Mai à Octobre 2020\*\*

## 2 semaines de résidence de création (2 x 5 jours)

Chaque artiste bénéficiera de 2 semaines de résidence de création au sein de la structure culturelle de son territoire d'accueil. Chaque artiste sera accompagné durant cette phase de création par un metteur en scène sur 2 journées.

La structure culturelle mettra à disposition pour l'artiste un espace de travail sur l'ensemble de la résidence.

Deux journées de formation sur la médiation et l'action culturelle en lien avec le spectacle seront délivrées pour les 4 artistes durant cette période.

Novembre 2020\*\*

## 1 semaine de résidence de création (1 x 5 jours) et 1<sup>ère</sup> des spectacles

La dernière semaine de résidence de création se déroulera à la Minoterie, qui mettra à disposition ses salles de travail pour les 4 artistes du projet.

En plus d'une journée d'accompagnement individuel, des temps de travail collectifs seront proposés et animés par Christian Duchange, directeur de la Minoterie et metteur en scène.

Une grande journée ouverte au public sera organisée à la Minoterie suite à cette dernière résidence afin de présenter les 4 créations.

\* Les dates seront définies en fonction des disponibilités des 4 artistes

\*\* Les dates seront définies entre les artistes, les structures d'accueil pour la petite enfance et les structures culturelles

# Les modalités de candidatures

Cet appel à candidatures s'adresse à des Artistes interprètes professionnels du spectacle vivant (toutes disciplines artistiques), résidant en Bourgogne-Franche-Comté et souhaitant dédier pour la première fois une proposition artistique solo en s'engageant dans un parcours d'apprentissage à la création petite enfance (9 mois – 3 ans).

Il sera attendu des candidats qu'ils puissent créer leur spectacle ou adapter leur création au regard des contraintes de diffusion des structures d'accueil petite enfance.

## Documents à joindre

- ◆ Fiche de renseignements
- ◆ CV artistique
- ◆ Note d'intention du projet artistique
- ◆ Motivations sur le fait de s'engager dans la création pour les tout-petits mais aussi dans le parcours d'apprentissage.
- ◆ Un budget prévisionnel de création (non obligatoire)

## Les critères de choix des projets

Les candidatures seront étudiées par un comité de sélection constitué de professionnels de la culture et de la petite enfance issus des partenaires du projet TJP.

Leur choix sera motivé selon les critères suivants :

- ◆ L'engagement des artistes à participer à l'ensemble du parcours
- ◆ Qualité dans l'appréhension du tout petit et de son environnement
- ◆ Qualité dans l'approche artistique
- ◆ Faisabilité du projet



# Les conditions financières du parcours

Sur l'ensemble des 5 semaines de résidences (immersion et création), les artistes seront rémunérés **93.52 euros brut la journée** (pour 7 heures de travail, base SYNDEAC).

Les frais de déplacements, d'hébergement et de repas seront pris en charge sur l'ensemble du parcours, jusqu'à la première représentation du spectacle.

Une **aide à la production du spectacle de 1000 euros** sera octroyée à chaque artiste. Cette aide concernera l'achat de matériel, costumes, décors, petite régie pour la réalisation du spectacle.

Un soutien à la diffusion sur la première phase d'exploitation des 4 créations sera mis en place. Ce soutien se concrétisera par des **préachats des partenaires du TJP** ainsi que par la **mobilisation de réseaux professionnels**.

